

Guéret, le 6 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 - Dispositif d'accueil des usagers

Malgré l'entrée en vigueur des nouvelles restrictions liées à la crise sanitaire, le Conseil départemental reste mobilisé pour les usagers creusois.

Ainsi, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) maintient son accueil physique et téléphonique dans les mêmes conditions qu'en situation habituelle.

Concernant les Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS), le protocole reste inchangé. L'accueil du public se poursuit mais se fait uniquement sur rendez-vous. Des permanences téléphoniques sont assurées et des rendez-vous physiques peuvent être pris pour traiter les situations d'urgence, après un premier contact téléphonique.

Les UTAS du Département sont joignables au :

UTAS La Souterraine - 05 55 63 93 00 - utas_lasouta1@creuse.fr

UTAS Guéret - 05 44 30 25 40 - utas_guereta1@creuse.fr

UTAS Bourgueuf - 05 87 80 90 00 - utas_bourgueuf@creuse.fr

UTAS Aubusson - 05 55 67 72 00 - utas_aubusson@creuse.fr

UTAS Auzances - 05 55 83 70 00 - utas_auzances@creuse.fr

UTAS Boussac - 05 87 80 90 90 - utas_boussac@creuse.fr

en préférant le contact par mail.

Vous pouvez également composer le 05 44 30 25 02.

Toutes les coordonnées sont disponibles sur le site internet du Conseil départemental <https://www.creuse.fr/Carte-et-coordonnees-des-UTAS>